

L'éducation et la recherche : une occasion de relance et de résilience pour le gouvernement fédéral

**Mémoire soumis dans le cadre des
consultations pré-budgétaires en vue du
budget de 2022**

Août 2021

Recommandation 1

Que le gouvernement crée une stratégie nationale pour l'éducation postsecondaire en coopération avec les provinces et les territoires, et alloue en faveur de cette stratégie trois milliards de dollars supplémentaires par des paiements de transfert transparents aux provinces et aux territoires.

Recommandation 2

Que le gouvernement octroie un financement de 20 millions de dollars sur cinq ans, dont un montant de 4,3 milliards de dollars par année par la suite pour la création d'un secrétariat à l'éducation, à la recherche et à la formation postsecondaires visant à réunir sous un même toit des gouvernements, des experts et des intervenants pour qu'ils collaborent à la conception et à la mise en œuvre d'une vision pour l'éducation postsecondaire publique au Canada. Ce secrétariat renforcera les capacités internes du gouvernement et sollicitera la participation d'intervenants chargés de l'analyse politique afin de favoriser un système d'éducation postsecondaire abordable, accessible et de grande qualité.

Recommandation 3

Que le gouvernement augmente de 600 millions de dollars ses investissements en science fondamentale et alloue un financement de base supplémentaire de 185 millions de dollars par année par la suite, puis augmente les bourses d'études supérieures de 350 millions de dollars sur quatre ans, dont 140 millions de dollars par année par la suite, pour mettre intégralement en œuvre les recommandations visant à accroître les investissements dans la recherche scientifique fondamentale en lien avec les conclusions du rapport de 2017 du groupe consultatif sur l'appui fédéral aux sciences fondamentales.

Recommandation 4

Que le gouvernement fasse des investissements pour, premièrement, rendre l'éducation postsecondaire plus abordable en doublant de façon permanente le montant de la bourse d'études, deuxièmement, passer à un modèle de financement à parts égales des prêts et des bourses, et, troisièmement octroyer un financement de huit millions de dollars aux organismes subventionnaires fédéraux afin de piloter un

programme de subventions visant à développer des ressources pédagogiques libres.

Recommandation 5

Que le gouvernement augmente de cinq millions de dollars le financement de Statistique Canada afin d'améliorer la collecte et l'analyse des données sur la scolarité, les finances, les salaires, l'équité et les conditions de travail dans les universités, les collèges et les écoles polytechniques publics.

Recommandation 6

Que le gouvernement alloue un financement de 650 millions de dollars par année pour aider à combler l'écart concernant le niveau de scolarité postsecondaire des Autochtones.

Introduction

L'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) est le porte-parole national du personnel postsecondaire. Elle représente plus de 72 000 professeurs, bibliothécaires, chercheurs et autres professionnels et membres du personnel académique répartis dans 125 établissements d'enseignement postsecondaire de l'ensemble du pays. Au service de l'intérêt public, l'ACPPU s'est donné pour mission d'améliorer la qualité de l'enseignement postsecondaire du Canada et d'en favoriser l'accès.

Les universités, les collèges et les écoles polytechniques jouent un rôle essentiel dans la préservation, la diffusion et l'évolution des connaissances dans l'intérêt de tous. Grâce à l'éducation et à la recherche, les Canadiens seront mieux à même de relever les défis actuels et futurs, qu'il s'agisse de la crise climatique, de la santé et des questions de santé mentale ou de l'évolution des besoins en main-d'œuvre.

Grâce à nos membres aux premières lignes de l'enseignement et de la recherche dans tout le pays, nous sommes très bien positionnés pour observer de près le système d'éducation postsecondaire et y participer activement. Nous sommes à même d'évaluer judicieusement ce qu'il faut faire pour favoriser la relance post-pandémie sociale, environnementale et économique du Canada. Le budget de 2022 est une occasion transgénérationnelle de créer la nouvelle normalité à laquelle les gens s'attendent après la pandémie. À cette

fin, il sera essentiel de faire un investissement public important dans l'éducation postsecondaire. Nous avons actuellement besoin d'un leadership fédéral solide, d'une part, pour améliorer l'abordabilité et l'accès en remédiant à une décennie de sous-financement chronique et, d'autre part, pour développer une vision nationale pour l'éducation postsecondaire qui soit soutenue par un financement prévisible et durable.

Notre mémoire comporte les recommandations suivantes :

1. Élaborer une stratégie nationale pour l'éducation postsecondaire

Le gouvernement fédéral a fait ouvertement preuve d'un leadership audacieux pour résoudre les problèmes nationaux de compétence provinciale, comme les services de garde et le développement de normes nationales pour les soins de longue durée. Le dernier complément du gouvernement fédéral aux transferts sociaux fédéraux aux provinces pour l'éducation postsecondaire remonte à 2008, et les fonds publics représentent aujourd'hui moins de la moitié des revenus des universités Canada. Au Canada, les fonds publics alloués à l'éducation postsecondaire ne suivent plus le rythme des inscriptions depuis déjà plusieurs décennies, et ce sous-financement chronique a des répercussions néfastes sur le personnel postsecondaire, l'abordabilité des études et la dette générationnelle ainsi que sur la place du Canada au classement mondial des lieux de prédilection pour la recherche et l'innovation. Nous avons besoin d'un leadership fédéral plus solide afin de travailler avec les provinces et les territoires pour définir un plan visant à faire en sorte que l'enseignement postsecondaire soit abordable, accessible et de grande qualité.

L'ACPPU recommande que le gouvernement fédéral travaille avec les provinces et les territoires afin d'élaborer, d'ici à 2024, une stratégie nationale pour l'éducation postsecondaire qui comprenne une vision pour une éducation et une recherche postsecondaires abordables et accessibles de grande qualité. Le gouvernement fédéral doit allouer trois milliards de dollars supplémentaires à un transfert en éducation postsecondaire aux provinces, qu'il assortira de mécanismes visant à assurer la reddition de comptes et la transparence.

2. Créer un secrétariat à l'éducation postsecondaire

Le gouvernement fédéral appuie l'éducation et la recherche postsecondaires de multiples façons par des programmes et des politiques élaborés au sein de six ministères différents. L'éducation postsecondaire revêt non seulement une importance d'envergure nationale, mais est aussi une responsabilité provinciale/territoriale. C'est pourquoi il est nécessaire d'amorcer un dialogue interjuridictionnel avec les provinces, les territoires et les intervenants du secteur pour élaborer et concrétiser une vision visant à faire en sorte que le secteur prospère. Comme il n'existe aucune entité fédérale pour coordonner les questions liées à l'éducation postsecondaire, la communication avec les intervenants et la consultation de ces derniers à propos des politiques sectorielles sont incohérentes, décousues et souvent hiérarchisées.

C'est pourquoi l'ACPPU recommande d'investir 20 millions de dollars sur cinq ans, à partir de 2023-2024, dont un montant de 4,3 milliards de dollars par année par la suite, pour créer et doter un secrétariat à l'éducation, à la recherche et à la formation postsecondaires. Cet organisme centralisé au sein du gouvernement fédéral dirigera une stratégie nationale sur l'éducation postsecondaire, facilitera la collaboration avec les provinces, les territoires, les peuples et les gouvernements autochtones, les experts et les parties prenantes, et coordonnera les initiatives liées à la recherche, à la science, à l'aide aux étudiants, à l'innovation et à l'équité.

3. Soutenir la recherche fondamentale

La pandémie a mis en lumière l'importance cruciale de la science et de la recherche, ainsi que de la force du milieu de la recherche. Elle a aussi eu des répercussions négatives sur la recherche dans nombre de domaines, où elle a entraîné un ralentissement, voire une interruption de recherches vitales. Au sortir de la pandémie, nous devons accélérer la recherche scientifique. L'augmentation du financement de la recherche fondamentale dans le budget de 2018 a permis de regagner le terrain perdu, mais pas de combler toutes les lacunes indiquées dans le rapport final de 2017 du groupe consultatif sur l'appui fédéral aux sciences fondamentales.

	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	En cours
Recommandation du groupe consultatif	155	310	465	485	485
Investissement du budget de 2018	150	200	250	300	300
Pourcentage des fonds octroyés suivant les recommandations du groupe consultatif	97 %	65 %	54 %	62 %	62 %

Les montants sont indiqués en millions

Nous exhortons le gouvernement fédéral à respecter les cibles de financement recommandées par le groupe consultatif. L'ACPPU exhorte le gouvernement à :

- 1) augmenter immédiatement de 600 millions de dollars le financement accordé aux conseils subventionnaires, dont 185 millions de dollars par année par la suite;
- 2) augmenter immédiatement le nombre des subventions et le montant de celles-ci de 350 millions de dollars sur quatre ans, dont 140 millions de dollars par année par la suite, afin de mieux soutenir les chercheurs en début de carrière et de favoriser l'équilibre si nécessaire à la diversité de notre main-d'œuvre en recherche, au sein de laquelle les femmes et les personnes racialisées sont sous-représentées en raison de leurs possibilités professionnelles limitées.

4. Rendre les études plus abordables

Le gouvernement fédéral a pris des mesures bienvenues pour rendre les études plus abordables et aider les étudiants durant la pandémie. Les mesures d'urgence visant à doubler les bourses d'études canadiennes doivent devenir permanentes, et l'aide fédérale doit être rééquilibrée. Cette aide penche fortement en faveur des prêts : pour chaque dollar (1 \$) que le gouvernement fédéral débourse sous la forme de bourse, il prête 2 \$ sous la forme de fonds remboursables. Pour rendre les dépenses plus équitables, il faudrait que le gouvernement adopte, à court terme, un modèle de prêts et de bourses à parts égales.

Pour éliminer les obstacles à l'accès aux études postsecondaires, il faut aussi faciliter l'accès au matériel d'apprentissage et de formation, tel que les manuels et les logiciels spécialisés. Comme les ressources éducatives libres (REL) relèvent du domaine public ou sont assujetties à une licence libre, elles peuvent être utilisées et adaptées librement. Ces outils pédagogiques gratuits permettent de créer des règles du jeu équitables grâce auxquelles les étudiants, surtout ceux des ménages à faible revenu, réussissent mieux leurs études. C'est pourquoi l'ACPPU recommande que le gouvernement crée, dans le cadre des organismes subventionnaires fédéraux, un fond pilote de huit millions de dollars grâce auquel des étudiants diplômés et des membres du corps professoral pourront élaborer des REL.

5. Recueillir de meilleures données sur l'éducation postsecondaire

Les investissements fédéraux dans la recherche, l'innovation, l'abordabilité des études et l'engagement envers l'équité et la décence des conditions de travail sont consentis à l'aide de données limitées sur le secteur. En 2016, le gouvernement fédéral s'est engagé à faire l'essai de meilleures données concernant la main-d'œuvre académique afin d'inclure des travailleurs et des collègues à temps partiel. Un financement supplémentaire est nécessaire pour combler ces lacunes et d'autres lacunes concernant les données, notamment celles sur les droits de scolarité et la situation financière des collègues du Canada ainsi que sur l'équité au sein de la population et la main-d'œuvre étudiante. Le comblement de ces lacunes aidera les gouvernements provinciaux et fédéral ainsi qu'un vaste éventail d'intervenants à recueillir les données probantes nécessaires pour éclairer les décisions à prendre dans divers domaines politiques.

L'ACPPU propose d'augmenter immédiatement de cinq millions de dollars le financement de Statistique Canada afin de combler les lacunes concernant les données clés sur la précarité des conditions de travail, l'accès, l'abordabilité, la qualité, l'équité, la santé mentale et l'emploi.

6. Investir dans l'éducation des Autochtones

Les peuples autochtones ont des droits inhérents et issus de traités concernant l'éducation, y compris l'éducation postsecondaire. Le gouvernement fédéral doit assumer cette responsabilité morale et légale de veiller à ce que les

étudiants inuits, métis et des Premières Nations aient accès à l'éducation en éliminant les barrières financières qui les empêchent d'étudier dans un collège ou une Université. Et pourtant, les séquelles du colonialisme persistent au niveau de l'écart entre les étudiants autochtones et non autochtones concernant tant l'accès à un enseignement postsecondaire que l'obtention d'un diplôme d'études supérieures. Seulement 37 % des Autochtones âgés de 25 à 64 ans ont un diplôme collégial ou un titre universitaire, ce qui est le cas de 54 % des Canadiens de la même tranche d'âge¹.

Dans le cadre des programmes fédéraux actuels, y compris le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire, les stratégies d'éducation postsecondaire dirigées par les nations inuites et métisses et le Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université, le financement est limité, et pas tous les étudiants obtiendront des fonds.

L'ACPPU soutient les recommandations des organisations représentatives des Autochtones et des intervenants de l'éducation des Autochtones qui exhortent le gouvernement fédéral, d'une part, à investir immédiatement 650 millions de dollars par année pour remédier aux problèmes de financement existants afin de combler l'écart concernant l'accès à l'enseignement postsecondaire et le niveau de scolarité postsecondaire des Autochtones, et, d'autre part, à développer et à étendre des modèles et des systèmes d'éducation postsecondaire culturellement appropriés.

¹ Statistique Canada. [Tableau 37-10-0099-01](#). (2016).